



VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

OBJET : AVENANT N°1 AU MARCHÉ DE TRAVAUX D'ENTRETIEN, DE GROS ENTRETIEN ET DE PETITS AMÉNAGEMENTS DES BATIMENTS COMMUNAUX DE LA VILLE PASSE AVEC LA SOCIÉTÉ SEGEX ENERGIES POUR LE LOT 2

**DÉCISION N° AU-18-194
EN DATE DU 28 JUIN 2018**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 12 novembre 2017 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté n°4933 en date du 14 novembre 2017 portant délégation de fonction à Monsieur Pierre LEBEAU, 7^{ème} Adjoint au Maire ;

VU la décision n°AU-16-216 en date du 1^{er} août 2016 de signer le marché de travaux d'entretien, de gros entretien et de petits aménagements des bâtiments communaux de la Ville Lot 2 : électricité, courants forts et courants faibles avec la société SEGEX ENERGIES (notifié le 12/08/2016) ;

VU l'avis favorable de la commission d'appel d'offres en date du 12 juin 2018 sur l'avenant n°1 au marché ;

CONSIDÉRANT la nécessité de prendre en compte d'une part les travaux de mise aux normes pour l'accessibilité des personnes handicapées (plan handicap pluriannuel), et d'autre part l'augmentation du volume des travaux d'entretien notamment pour les équipements sportifs, scolaires et de la petite enfance.

D É C I D E

DE SIGNER avec la société SEGEX ENERGIES, sise, 4, boulevard Arago – 91 320 WISSOUS, représentée par Monsieur Alexandre BOUDAGHIAN, Directeur, l'avenant n°1 au marché de travaux d'entretien, de gros entretien et de petits aménagements des bâtiments communaux de la Ville pour le Lot 2 : électricité, courants forts et courants faibles.

Le présent avenant n°1 s'élève à 50 000 € HT (76 666,67 € TTC), portant le nouveau montant maximum du marché à 383 333,33 € HT (460 000 € TTC).

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
l'Adjoint au maire chargé des grands travaux,
des travaux d'entretien des équipements
publics, de l'urbanisme et de l'habitat,

Signé

Pierre LEBEAU